

*Ville de Dijon**Cabinet des Adjoints***VU :**

- 1) les articles L.2324-1, R.2324-16 et R.2324-47 du Code de la Santé Publique ;
- 2) le code général des collectivités territoriales notamment les articles L.2218 et suivants ;
- 3) le décret n° 2010-613 du 7 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le Code de la Santé Publique ;
- 4) l'avis du Président du Conseil Départemental en date du 9 juin 2020 ;

ARRETONS

Article 1 – L'agrément du multi-accueil petite enfance Voltaire situé 23 rue Alfred de Musset à Dijon est de 60 places en accueil collectif et aucune place en accueil individuel à compter du 1^{er} janvier 2026.

Article 2 – La direction est assurée par une infirmière puéricultrice et une directrice adjointe (puéricultrice, infirmière ou éducatrice de jeunes enfants).

Article 3 – La mission d'information, de sensibilisation et de conseil en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif est confiée à une Référente Santé et Accueil Inclusif – infirmière puéricultrice, complétée par une infirmière puéricultrice de la structure.

Article 4 – ampliation du présent arrêté sera transmise à

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Dijon

Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Côte d'Or

Monsieur le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales

chargés, chacun en ce qui le concerne de son application

**Fait à l'Hôtel de Ville
Dijon, le 22 décembre 2025**

**L'Adjointe déléguée à la petite enfance, à
l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre
les violences faites aux femmes**

Kildine BATAILLE-BENNETZ